



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire 8893

du 20/04/2023

Renouvellement des ordinateurs portables pour les directions d'écoles

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	à partir du 20/04/2023
Documents à renvoyer	non

Résumé	Le renouvellement des PC portable des directions d'école aura lieu à partir de la rentrée scolaire 2023-2024, sur quatre année.
--------	---

Mots-clés	Maternel/Fondamental / Ordinaire / Spécialisé / Plan de pilotage/ Aide spécifique /Ordinateurs/PCs administratifs
-----------	---

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Maternel ordinaire Primaire ordinaire Secondaire ordinaire
Ens. officiel subventionné	
Ens. libre subventionné	Maternel spécialisé Primaire spécialisé Secondaire spécialisé
Libre confessionnel	
Libre non confessionnel	

Signataire(s)

Madame la Ministre Caroline DESIR

Personne de contact concernant la publication de la circulaire

Nom, prénom	SG/DG/Service	Téléphone et email
Caty Caroline	AGE/SGNE	02/413.25.19 caroline.caty@cfwb.be
SGNE	AGE/SGNE	contact.sgne@cfwb.be



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT.BE

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Administration générale de l'Enseignement
Service général du Numérique Educatif

**Renouvellement des
ordinateurs portables pour
les directions d'écoles**

Mot d'introduction

Mesdames, Messieurs,

Avec le numérique, les métiers des directions d'écoles changent et l'usage d'un ordinateur est désormais quotidien. Avec le Pacte pour un Enseignement d'excellence, le Gouvernement a pris une série d'orientations stratégiques en matière de numérique et notamment, celle d'équiper chaque direction d'école d'un ordinateur portable. La première vague d'équipement a débuté en 2018.

Un équipement de bonne qualité est essentiel afin de permettre aux directions d'accéder, entre autres, aux nouvelles applications liées à la mise en œuvre des mesures du Pacte.

A présent, il convient de procéder progressivement au renouvellement des premiers équipements. Pour ce faire, les établissements équipés lors de la phase 1 seront renouvelés en premier, ceux de la phase 2 en deuxième lieu et ainsi de suite. Durant cette première phase, les écoles ouvertes depuis le 1er janvier 2021 seront également équipées.

Un contact sera très prochainement pris par mail via l'adresse mail administrative « adm.cfwb.be » auprès des premiers établissements concernés.

L'ordinateur reçu lors du premier déploiement de 2018-2021 pourra rester dans le parc informatique de l'école ou sera repris par l'ETNIC, à la convenance de chaque établissement.

À ce stade, vous ne devez effectuer aucune démarche complémentaire. C'est l'ETNIC qui prendra contact avec votre établissement et communiquera toutes les informations techniques utiles.

Je vous informe déjà que l'ordinateur portable sera installé et fourni avec une station d'accueil, une mallette de transport, les logiciels nécessaires à son fonctionnement, dont une suite bureautique et un helpdesk.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la présente circulaire et de votre pleine coopération dans la mise en œuvre des présentes dispositions.

La Ministre de l'Éducation

Caroline Désir





Personnes à contacter

- **Service Général du Numérique Éducatif / Direction d'Appui Transversal**

Identité	Fonction	Matière	Coordonnées
CATY Caroline	Attaché		02/413.25.19 caroline.caty@cfwb.be
SGNE			contact.sgne@cfwb.be